



Aux collaborateurs de la police cantonale sans statut policier / collaborateurs civils

Dès maintenant, devenez membres de l'ABPC – de l'association du personnel de la police cantonale de Berne

Chères collaboratrices, chers collaborateurs de la police cantonale de Berne

Les intérêts des policières et des policiers, envers l'employeur canton de Berne respectivement du commandement de la police cantonale, sont représentés, depuis plus de 100 ans, de notre association de police de Berne-canton. Lors de l'assemblée des délégués 2016, l'adhésion à l'association a été ouverte à tous les collaborateurs de la police. À la joie du Comité, mais aussi à la joie du commandement, ce changement a été accepté à l'unanimité. Cela ne va pas de soi : il y a une dizaine d'années, la même exigence a été rejetée de l'assemblée des délégués.

L'association de police de Berne-canton veut être l'association du personnel de tous les collaborateurs de la police cantonale. Grâce aux nouveaux statuts, les collaborateurs civils peuvent maintenant aussi adhérer à l'association de police. Le changement de mentalité montre que la solidarité a pris une grande importance au sein d'un groupe professionnel. Dans ce cadre, le fait que la personne soit collaborateur ou cadre, qu'il fasse son travail en uniforme ou en vêtements civils n'a pas d'importance. Le sentiment de solidarité et le désir de suivre une voix unique sont en premier plan.

L'adhésion à l'association APBC signifie aussi être membre de l'association du personnel de l'État de Berne APEB. Notre association est le plus grand sous-groupe au sein de l'association faîtière. Ainsi, nous sommes un partenaire important lorsqu'il s'agit de formuler des exigences du droit du personnel dans le canton de Berne.

De plus l'adhésion offre une partie non négligeable de couverture d'assurance, c'est-à-dire de protection juridique professionnelle. De tels contrats d'assurance sont impayables chez les assureurs privés. Les primes d'assurance sont si chères parce qu'en cas de litige les frais de procédure et d'avocat montent facilement dans des sommes à cinq chiffres. Et qui peut se permettre un avocat qui a un honoraire de Fr. 300.- par heure ? Des cas de protection juridiques dans la vie professionnelle peuvent ruiner les concernés s'ils ne sont pas assurés. L'adhésion à l'APBC assure une protection parfaite à toutes les éventualités dans la vie professionnelle quotidienne.

Ai-je réveillé l'intérêt à une adhésion ? Notre administrateur de membres est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

 **Association de police Berne-canton APBC**, Postfach, 3001 Bern
association@apbc.ch | www.apbc.ch
direct: Anthony Theurillat, administrateur des membres | theurillat@apbc.ch | +41 31 638 80 52

Pour une APBC puissante !

Kollegiale Grüsse

Adrian Wüthrich, président / conseil national

